

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 26 janvier 2022

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN**

Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue par vidéoconférence, à partir de la salle du conseil des maires, le 26 janvier 2022, à 20 h 30. Sont présents :

Mme Vanessa Roy	La Guadeloupe
M. Léon Drouin	Lac-Poulin
M. Alain Veilleux	Notre-Dame-des-Pins
Absent	Saint-Benoît-Labre
M. Gabriel Giguère	Saint-Côme-Linière
M. André Longchamps	Saint-Éphrem-de-Beauce
M. Camil Martin	Saint-Évariste-de-Forsyth
M. Alain Quirion	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Claude Morin	Saint-Georges
Mme Francine Fournier	Saint-Hilaire-de-Dorset
Mme Karine Champagne	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Yvan Paré	Saint-Martin
M. François Morin	Saint-Philibert
M. Jean-Guy Deblois	Saint-René
M. André Lapointe	Saint-Simon-les-Mines
M. Alain Chabot	Saint-Théophile

Sous la présidence de monsieur Dany Quirion, maire de Saint-Honoré-de-Shenley, accompagné de monsieur Eric Paquet, directeur général, et monsieur Luc Bergeron, directeur général adjoint, tous présents sur place.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la séance est officiellement ouverte par le préfet.

2022-01-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Yvan Paré, appuyé par monsieur François Morin et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Gestion administrative et financière :
 - 3.1 Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 24 novembre 2021;
 - 3.2 Dépôt des procès-verbaux du comité administratif du 14 décembre 2021 et du 18 janvier 2022;
 - 3.3 Nomination comités MRC;
 - 3.4 Affectation des surplus d'exercice 2021- Volet PDT;

- 3.5 Contrat d'entretien ménager 2022-2026;
- 3.6 Services professionnels en droit municipal;
- 3.7 Radiation FLI;
- 3.8 Renouvellement assurances MMQ;
- 4. Dossiers régionaux :
 - 4.1. Étude d'opportunité de regroupement services incendie / Mandat;
 - 4.2. Cartographie de la zone inondable / Autorisation de signature addenda;
 - 4.3. Rapport final 2021 des coûts d'entretien de la Route Verte;
 - 4.4. Rappel de la consultation publique du PGMR le 9 mars 2022 à 19h en mode zoom;
- 5. Aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire :
 - 5.1. Certificats de conformité :
 - 5.2. Demande d'autorisation déposée par la MRC de Beauce-Sartigan pour utiliser l'ancienne emprise de la voie ferrée Québec central, subdivision Chaudière, à des fins récréotouristiques sur une longueur d'environ 8,94 km, sur le territoire de la ville de Saint-Georges;
- 6. Gestion du personnel :
 - 6.1. Démission de monsieur Samuel Plante;
 - 6.2. Nomination à titre d'employée régulière de Mme Joannie Chabot au poste de secrétaire;
 - 6.3. Création d'un poste d'agent(e) de développement rural;
 - 6.4. Nomination de Nadia Tremblay à titre d'employée régulière au poste d'agente de développement rural;
- 7. Correspondance;
- 8. Rapport des comités (s'il y a lieu)
- 9. Divers :
 - 9.1 États financiers mensuels;
 - 9.2 Bilan les arts de la rue;
 - 9.3 Reddition de compte- Entente égalité;
 - 9.4 Bilan Inspection régionale;
 - 9.5 Bilan SAAQ 2021;
 - 9.6 Liste des gagnants prix de participation (Projet podomètre);
- 10. Divers :
 - 10.1 Appui à la MRC de la Vallée du Richelieu- Budget MRC en année électorale;
- 11. Période des questions;
- 12. Clôture de la séance.

2022-01-002

**DÉPÔT ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
RÉGULIÈRE DU 24 NOVEMBRE 2021**

Il est proposé par monsieur Camil Martin, appuyé par monsieur Léon Drouin et résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du conseil des maires du 24 novembre 2021 tel que rédigé par le directeur général.

**DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ ADMINISTRATIF
DU 14 DÉCEMBRE 2021 ET DU 18 JANVIER 2022**

Le directeur général dépose les procès-verbaux du comité administratif du 14 décembre 2021 et du 18 janvier 2022 à titre d'information.

2022-01-003

**NOMINATIONS DES REPRÉSENTANTS DE LA MRC SUR LES
COMITÉS CONSTITUÉS EN VERTU DE CERTAINES LOIS OU PAR
DÉCISION DU CONSEIL**

Il est proposé par madame Francine Fournier, appuyée par monsieur André Lapointe et résolu unanimement, que les personnes ci-après nommées soient désignées aux postes suivants :

COMITÉS OBLIGATOIRES EN VERTU DE LA LOI (RÉMUNÉRÉS)

Membre du comité de sécurité publique

Siège 1 : M. André Longchamps (échéance novembre 2022)
Siège 2 : M. Alain Quirion (échéance novembre 2022)
Siège 3 : M. Gabriel Giguère (échéance novembre 2023)
Siège 4 : M. Léon Drouin (échéance novembre 2023)
Siège 5 : Siège d'office du maire de Saint-Georges
Siège 6 : Élu nommé par la Ville de Saint-Georges

Membres du bureau des délégués

Poste numéro 1 : Le préfet est membre d'office
Poste numéro 2 : Alain Quirion
Poste numéro 3 : Claude Morin

Comité consultatif agricole

Siège 1 : Le préfet et/ou le préfet suppléant
Siège 2 : 1 membre du comité administratif : Alain Quirion
Siège 3 : 1 représentant désigné par la Ville de Saint-Georges
3 producteurs agricoles désignés par l'UPA

Commission d'aménagement

Les membres du comité administratif

COMITÉS INTERNES (RÉMUNÉRÉS)

Comité d'analyse des projets PDT :

Les membres du comité administratif

Comité de sécurité incendie :

Préfet et/ou préfet suppléant

Gabriel Giguère

Direction générale de la MRC

Coordonnateur SCRI

Représentant désigné par la Ville de Saint-Georges

Directeur du Service des incendies de la Ville de Saint-Georges

Directeur du Service des incendies de la Municipalité de Saint-Martin

Directeur du Service des incendies de la Haute-Beauce

**Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches
(TREMCA)**

Préfet Dany Quirion

Claude Morin

Comité de la piste cyclable :

Les membres du comité administratif

Direction générale de la MRC

Comité des matières résiduelles (PGMR)

Préfet et/ou préfet suppléant

Gabriel Giguère / Léon Drouin

Direction générale de la MRC

Directeur général de la Régie intermunicipale

2 représentants de la Régie intermunicipale

Directeur général de la Ville de Saint-Georges

Gestion intégrée des boues de fosses septiques :

Les membres du comité administratif

1 représentant désigné par la Ville de Saint-Georges

COMITÉS EXTERNES (NON RÉMUNÉRÉS)

Table logement social (au besoin)

Gabriel Giguère

Conseil économique de Beauce :

Yvan Paré / André Lapointe

(Maire de Saint-Georges ou substitut) Claude Morin (Manon Bougie)

Comité culturel :

Francine Fournier

Direction générale de la MRC

Agente de développement culturel

4 représentants du milieu culturel

Cour municipale commune :

Jean-Guy Deblois

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 26 janvier 2022

Cobaric II :

Alain Veilleux / Alain Quirion / Yvan Paré

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière :

Au CA et à l'AGA : Jean-Marc Doyon

Substitut : aucun

Fondation de la Corporation des services universitaires en Chaudière-Appalaches :

Direction générale Eric Paquet

Conseil consultatif des services universitaires en Beauce-Appalaches :

Préfet et/ou préfet suppléant

Transport autonomie Beauce-Etchemins (Conseil d'administration) :

Karine Champagne

Substitut : Direction générale de la MRC

Transport collectif en milieu rural et comité de suivi du taxi collectif :

Direction générale de la MRC

Comité investissement commun (FLS-FLI) :

Manon Veilleux

1 représentant désigné par la Ville de Saint-Georges

Comité directeur entente sectorielle bioalimentaire Chaudière-Appalaches (TACA) :

Préfet et/ou Direction générale de la MRC

Comité de vigilance Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud :

Direction générale de la MRC

Table alcool au volant :

Vanessa Roy

Comité socioéconomique de la Chambre de commerce :

Préfet

Destination Beauce :

Claude Morin

Substitut : François Morin

Table de concertation des aînés :

Jean-Guy Deblois

Substitut : Directeur général adjoint

Table de concertation jeunesse :

François Morin

Substitut : Karine Champagne

Société du Patrimoine des Beaucerons

Poste vacant

Substitut : Direction générale

Comité suivi Politique MADA-Famille:
Jean-Guy Deblois

2022-01-004

AFFECTATION DU SURPLUS D'EXERCICE 2021- VOLET PDT

Attendu que, dans le cadre de l'exercice financier 2021, une partie des sommes budgétées dans le cadre de la politique de développement du territoire (PDT) n'a pas été engagée;

Attendu que ce solde s'élève à 205 762 \$;

Attendu que ce poste de dépenses se retrouve dans la partie 3 du budget;

Attendu le partage convenu entre les municipalités;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Deblois, appuyé par monsieur Alain Quirion et résolu à l'unanimité, d'affecter au fonds réservé PDT la somme de 205 762 \$, prélevée à même le surplus libre de la partie 3 du budget.

2022-01-005

CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER 2022-2026

Attendu que la MRC a sollicité des offres de services aux fins de l'entretien ménager de l'édifice administratif;

Attendu que deux offres ont été déposées, soit:

- Annie Aubé : 141 361.80\$ / 4 ans
- Groupe Servicepro Net (Québec Prosnet INC.) : 165 672.00\$ / 4 ans

Attendu que les offres reçues sont conformes;

Attendu que l'offre déposée par madame Annie Aubé est la plus basse soumission conforme;

Il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Yvan Paré et résolu unanimement, d'octroyer le contrat d'entretien ménager à madame Annie Aubé, et ce, au montant de 141 361.80\$ incluant les taxes applicables.

2022-01-006

SERVICES PROFESSIONNELS EN DROIT MUNICIPAL

Attendu l'offre de renouvellement reçue pour le service de consultation juridique de première ligne, forfait complet, au montant de 1 200 \$ annuellement ;

Il est proposé par madame Karine Champagne, appuyée par monsieur Alain Quirion et résolu unanimement, d'accepter la proposition de services professionnels en droit municipal de Lavery au montant de 1 200 \$, et ce, pour une période d'un an.

2022-01-007

RADIATION FLI

Le directeur général dépose aux élus un document contenant la liste des prêts FLI dont il faut procéder à la radiation;

Il est proposé par monsieur Camil Martin, appuyé par monsieur Gabriel Giguère et résolu unanimement, d'autoriser la radiation des prêts FLI apparaissant sur le document déposé.

RENOUVELLEMENT ASSURANCES MMQ

Le directeur général dépose aux membres du conseil un document sur le renouvellement du contrat d'assurance détenu avec la MMQ.

2022-01-008

ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ DE REGROUPEMENT SERVICES INCENDIE/ MANDAT

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan a procédé à un appel d'offres pour la réalisation d'une étude de regroupement des services de sécurité incendie suite à l'adoption de la résolution 2021-05-089;

Attendu que celle-ci a aussi déposé une demande d'aide financière au volet 4 du FRR, demande qui a été acceptée pour une somme maximale de 36 378 \$, et a accepté de défrayer le solde à même les surplus de la partie 3;

Attendu que le soumissionnaire retenu, soit la firme Raymond Chabot Grant Thorton & Cie S.E.N.C.R.L., est disposé à réaliser le mandat pour un prix forfaitaire de 63 000 \$ plus les taxes applicables;

Il est proposé par monsieur André Longchamps, appuyé par monsieur Alain Quirion et résolu à l'unanimité, de confier le mandat pour la réalisation d'une étude d'opportunité de regroupement des services de sécurité incendie à la firme Raymond Chabot Grant Thorton & Cie S.E.N.C.R.L., pour un montant de 63 000 \$ plus les taxes applicables.

2022-01-009

CARTOGRAPHIE DE LA ZONE INONDABLE/ AUTORISATION DE SIGNATURE ADDENDA

Attendu que les conventions d'aide financières pour les travaux d'actualisation de la cartographie des zones inondables se terminent le 31 mars 2022;

Attendu qu'il manque des informations et directives à venir du MELCC afin de finaliser ce dossier;

Attendu qu'il est offert aux organismes municipaux de prolonger les conventions afin de permettre la finalisation des travaux;

En conséquence, il est proposé par monsieur Camil Martin, appuyé par monsieur Alain Veilleux et résolu unanimement, d'autoriser le préfet,

monsieur Dany Quirion, à signer pour et au nom de la MRC les documents nécessaires.

2022-01-010

RAPPORT FINAL 2021 DES COÛTS D'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE

Est déposé aux élus un rapport sur les coûts d'entretien de la route verte pour l'année 2021 pour un total de 31 090.60 \$;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvan Paré, appuyé par monsieur Gabriel Giguère et résolu unanimement d'accepter le rapport tel que déposé.

RAPPEL DE LA CONSULTATION PUBLIQUE DU PGMR LE 9 MARS 2022 À 19 H EN MODE ZOOM

Un rappel est fait aux élus concernant la tenue d'une consultation publique sur le Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC qui aura lieu le 9 mars prochain. Ceux qui voudraient y participer sont invités à s'inscrire auprès de la direction générale.

2022-01-011

DEMANDE D'AUTORISATION DÉPOSÉE PAR LA MRC DE BEAUCE- SARTIGAN POUR UTILISER L'ANCIENNE EMPRISE DE LA VOIE FERRÉE QUÉBEC CENTRAL, SUBDIVISION CHAUDIÈRE, À DES FINS RÉCRÉOTOURISTIQUES SUR UNE LONGUEUR D'ENVIRON 8,94 KM SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES

Considérant que la MRC de Beauce-Sartigan veut aménager un corridor récréotouristique sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée du Québec Central, sur le territoire de la Ville de Saint-Georges;

Considérant que ce corridor sera utilisé comme piste cyclable et que les motoneiges et les véhicules hors route n'y seront pas autorisés;

Considérant que la majeure partie du tronçon a déjà fait l'objet d'une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole (dossiers regroupés 405384, 405482, 405554 et 405720);

Considérant que le projet nécessite une autorisation à des fins autres qu'agricoles de la Commission de protection du territoire agricole;

Considérant les critères formulés à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles :

- 1^e Le potentiel agricole des lots concernés et ceux du secteur environnant est majoritairement de classe 4 avec des limitations en raison de la topographie et de la présence de pierrosité;
- 2^e Une autorisation à des fins récréotouristiques n'aura pas d'impact sur les activités agricoles existantes et leur développement;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 26 janvier 2022

- 3^e L'autorisation n'entraînera pas de contraintes aux entreprises agricoles existantes suite à l'application des règlements en matière d'environnement et d'activités agricoles puisque le corridor récréotouristique n'est pas considéré comme un immeuble protégé;
- 4^e Il n'existe pas d'espaces appropriés hors de la zone agricole pour la réalisation du projet que la MRC souhaite sécuritaire, puisque la clientèle cible est de type familial. La piste cyclable doit être en site propre;
- 5^e L'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles n'est pas compromise, l'emprise ferroviaire cohabite depuis plusieurs années avec les activités agricoles;
- 6^e L'autorisation n'aura aucun effet négatif sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol;
- 7^e L'aménagement de cette piste cyclable aura des retombées économiques pour toute la région. Par ailleurs, sa mise en chantier entraînera des déboursés de près 2,2 M\$.

Considérant que la demande d'autorisation est conforme au schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par madame Francine Fournier, appuyée par monsieur André Lapointe et résolu à l'unanimité, que la MRC de Beauce-Sartigan s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser à des fins autres qu'agricoles et plus spécifiquement pour l'aménagement d'une piste cyclable les lots identifiés à l'annexe de la présente demande.

2022-01-012

DÉMISSION DE MONSIEUR SAMUEL PLANTE

Attendu que monsieur Samuel Plante, technicien en évaluation, a annoncé sa démission effective au 5 novembre 2021 étant donné son retour aux études;

Il est proposé par monsieur André Longchamps, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité :

- D'accepter la démission de monsieur Samuel Plante;
- De remercier celui-ci pour les services rendus à la MRC de Beauce-Sartigan;
- De lui souhaiter la meilleure des chances dans ses études.

2022-01-013

**NOMINATION À TITRE D'EMPLOYÉE RÉGULIÈRE DE
MME JOANNIE CHABOT AU POSTE DE SECRÉTAIRE**

Attendu que madame Joannie Chabot a été embauchée comme secrétaire à titre d'employée auxiliaire le 1^{er} mars 2021 pour surcroît de travail;

Attendu les besoins actuels au niveau du Service d'évaluation foncière;

Attendu qu'au niveau de la convention collective, un poste de secrétaire est présentement vacant;

En conséquence, il est proposé par monsieur Léon Drouin, appuyé par monsieur François Morin et résolu à l'unanimité, de modifier le statut d'emploi de madame Joannie Chabot en la nommant employée régulière et en l'affectant au poste de secrétaire présentement vacant, et ce, effectif au 1^{er} janvier 2022.

2022-01-014

CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT(E) DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Considérant l'importance pour le conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan d'assurer aux aînés un milieu de vie de qualité, ce qui implique d'optimiser les possibilités de rester en santé, de s'impliquer et d'être en sécurité;

Considérant qu'une demande d'aide financière a été déposée par la MRC auprès du Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux (appel de projets 2021-2022, volet 2 : Soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés);

Considérant que la MRC a prévu les sommes nécessaires pour une ressource lors de l'adoption du budget 2022;

Considérant qu'un nouveau poste doit être créé afin de pouvoir procéder à l'embauche d'une ressource;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Quirion, appuyé par monsieur Camil Martin et résolu à l'unanimité, d'autoriser la création d'un nouveau poste d'agent(e) de développement rural, et ce, effectif au 1^{er} janvier 2022.

2022-01-015

NOMINATION DE NADIA TREMBLAY À TITRE D'EMPLOYÉE RÉGULIÈRE AU POSTE D'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Attendu que l'embauche d'une ressource est nécessaire pour réaliser le mandat de la Politique MADA/Famille, volet 2, d'une durée de trois (3) ans;

Attendu que madame Nadia Tremblay a été embauchée à titre d'employée auxiliaire pour la réalisation de ladite politique;

Attendu que celle-ci est toujours disponible et que sa prestation de service fut grandement appréciée;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gabriel Giguère, appuyé par monsieur Yvan Paré et résolu à l'unanimité, de modifier le statut d'emploi de madame Nadia Tremblay en la nommant employée régulière et en l'affectant au nouveau poste d'agente de développement rural, et ce, effectif au 1^{er} janvier 2022.

CORRESPONDANCE

Le directeur général dépose le bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière rencontre pour information.

RAPPORT DES COMITÉS

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels;
- Bilan les arts de la rue;
- Reddition de compte- Entente égalité;
- Bilan Inspection régionale;
- Bilan SAAQ 2021;
- Liste des gagnants prix de participation (Projet podomètre).

2022-01-016

APPUI À LA MRC DE LA VALLÉE DU RICHELIEU- BUDGET MRC EN ANNÉE ÉLECTORALE

Considérant que la Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu souhaite soulever au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation l'incohérence présente dans la loi quant à la période obligatoire pour adopter le budget au sein d'une municipalité régionale de comté lors d'une année électorale municipale;

Considérant qu'en raison de ce qui est prévu dans la loi, de nouveaux ou nouvelles élu(e)s sont appelé(e)s à adopter un nouveau budget seulement trois semaines à la suite de leur élection;

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec ont déjà présenté une demande à cet effet à la ministre des Affaires municipales et de l'habitation, madame Andrée Laforest, laquelle s'est montrée ouverte à déplacer la procédure d'élection municipale au printemps;

Considérant que la MRC de Beauce-Sartigan souhaite appuyer la Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu dans sa requête auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour qu'il se penche sur cette question afin de trouver une solution à cette situation;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvan Paré, appuyé par monsieur Camil Martin et résolu unanimement:

- D'appuyer la Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu afin de demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'examiner la possibilité de modifier la loi afin de revoir la date des

élections municipales tenues aux quatre ans ou de donner un délai supplémentaire aux municipalités régionales de comté du Québec, un délai supplémentaire pour adopter le budget municipal lors d'une année électorale municipale;

- De transmettre copie de la présente résolution à madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, au député de Beauce, et aux municipalités régionales de comté du Québec pour appui.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de la part du public.

MOTION DE FÉLICITATIONS

Monsieur Claude Morin propose qu'une motion de félicitations soit adressée à monsieur Dany Quirion, préfet, suite à sa nomination au sein du conseil d'administration de la FQM.

2022-01-017

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Alain Quirion, appuyé par monsieur Léon Drouin et résolu à l'unanimité, de mettre fin à la séance. Il est 22 h 30.

Dany Quirion, préfet

Éric Paquet, directeur général